

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF2202

présenté par

M. Maillot, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 79, insérer l'article suivant:****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 mars 2026, un rapport présentant le coût pour les finances publiques de la construction d'une patinoire olympique neuve à Nice et de l'aménagement, dans la même ville, d'une enceinte provisoire de hockey sur glace dans le stade de l'Allianz Riviera en vue de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030.

Ce rapport examine les solutions alternatives de localisation dans d'autres lieux des épreuves susceptibles de se dérouler dans ces deux sites et expose, pour chaque solution envisagée, ses coûts directs et indirects ainsi que les éventuelles économies attendues pour le budget de l'État.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La ville de Nice doit accueillir plusieurs épreuves et équipements lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030. Un village olympique, le centre de télévision, le centre de presse, les épreuves de glace (patinage artistique, hockey sur glace, curling et short track), et possiblement la cérémonie de clôture doivent ainsi être accueillis dans cette commune.

Parmi les travaux projetés, ceux visant à construire une patinoire olympique neuve et à transformer provisoirement le stade de football de l'Allianz Riviera en une double enceinte provisoire de hockey sur glace soulèvent de fortes objections au regard de leur coût cumulé supérieur à 200 millions d'euros. Ainsi :

- Le coût de la construction de la patinoire olympique est estimé à 138 millions d'euros TTC ;
- Le coût de la transformation provisoire du stade de football de l'Allianz riviera en une double enceinte provisoire de hockey sur glace est évalué aux environs de 80 millions d'euros TTC.

Le choix de ces aménagements interpelle alors que :

· Une patinoire olympique existe à Marseille depuis 2009 et que la patinoire olympique de Pralognan-la-Vanoise (qui a accueilli les Jeux en 1992) est toujours en fonction : le coût de mise aux normes de ces deux équipements serait probablement très inférieur aux 138 millions d'euros TTC envisagés pour la construction d'une patinoire neuve à Nice (y compris en intégrant les coûts supplémentaires liés à l'hébergement des athlètes hors de Nice) ;

· La France accueillera en 2028 les championnats du monde de hockey sur glace à Lyon (LDLC arena) et à Paris (Accor arena). Le coût d'utilisation de ces deux salles omnisports pour les JOP de 2030 serait probablement très inférieur aux 80 millions d'euros TTC envisagés pour la transformation provisoire du stade de football de l'Allianz Riviera en une double enceinte de hockey sur glace (y compris en intégrant les coûts supplémentaires liés à l'hébergement des athlètes hors de Nice). A l'inverse de la LDLC arena et de l'Accor arena, le stade de football de l'Allianz Riviera ne possède par exemple pas de toit et n'est pas facilement modulable.

À l'heure où l'impératif d'économie s'impose à tous, les JOP 2030 doivent être organisés en évitant les dépenses inutiles. En 2030, les JOP délocaliseront par exemple à l'étranger (en Italie ou aux Pays-Bas) les épreuves de patinage de vitesse parce que la France ne possède pas d'anneau de vitesse. Si les Jeux de 2030 prévoient, pour des raisons d'économie, de délocaliser certaines épreuves olympiques à l'étranger, pourquoi, ces mêmes raisons d'économie ne devraient-elles pas conduire à localiser à Marseille, à Pralognan-la-Vanoise, à Lyon ou à Paris des épreuves aujourd'hui prévues à Nice pour un coût rédhibitoire ?

Dans cette perspective, le présent amendement demande au Gouvernement de remettre au Parlement avant le 30 mars 2026 un rapport sur le coût des travaux projetés de construction d'une patinoire et d'aménagement d'une double enceinte provisoire de hockey sur glace à Nice et sur les éventuelles économies permises par des solutions alternatives.

L'organisation des jeux en 2030 n'est pas encore figée :

· Le site de Val d'Isère vient par exemple de remplacer celui de Méribel pour l'accueil de certaines épreuves de ski alpin ;

· Dans les mois à venir, de nouveaux sites seront annoncés pour accueillir des sports additionnels.

· Le marché global de performance global portant sur la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de la nouvelle patinoire olympique à Nice ne sera pas attribué avant plusieurs mois.

Il n'est donc encore trop tard pour organiser ces jeux en retenant les solutions les plus rationnelles du point de vue des deniers publics.